

FORMATION INITIALE DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Réf de l'action : ECF H010.PR indice 08 du 18/06/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne de l'entreprise désireux de connaître les gestes qui sauvent dans le monde du travail et en dehors du travail,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 3 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Domaine de compétence 1 :

- Situer le cadre juridique d'intervention du Sauveteur Secouriste du travail,
- Réaliser à la survenue de l'accident, une protection adaptée,
- Examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés,

Domaine de compétence 2 :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention,
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur titulaire du certificat de « formateur SST » ou de « formateur de formateurs » SST valide certifié par l'INRS sous-couvert de l'habilitation de l'organisme de formation ECF.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail et des mises en situation,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Plan d'intervention + pictogrammes,
- 3 mannequins (adulte, enfant et nourrisson) pour la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et le bouche à bouche,
- 1 défibrillateur Automatisé Externe de formation (ou semi-automatisé),
- Accessoires factices pour mises en scène de situations d'urgence (plaies, colorant, outils coupants...),
- Grille de certification des compétences du SST (INRS).
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Evaluation formative réalisée tout au long de la formation,
- Evaluation certificative : validation des compétences au regard des critères d'évaluation définis dans la grille de certification individuelle des compétences du SST (INRS).

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- La certification donne droit, si elle est satisfaisante, au certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS.
- Le certificat est valable 24 mois. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre un stage de maintien et actualisation des compétences (MAC) et réussir aux épreuves certificatives.
- Le certificat SST est reconnu équivalent à l'unité d'enseignement PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS715.

Organisme agréé Cf site www.mendiboure-formation.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

-

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

-

